



Genres!

Lettre d'info du CGL Paris - Mai 2004

Ouvert du lundi au samedi
de 16h à 20h - 3, rue Keller
BP 255 - 75524 Paris Cedex 11
tél. : 01 43 57 21 47
Fax : 01 43 57 27 93
www.cglparis.org
contact@cglparis.org

Dans ce numéro :

- « La préservation des cultures
LGBT est un devoir de mémoire »
- Homophobie : l'éducation à la
sexualité comme moyen de
prévention
- Ecoles-ghetto pour étudiants LGBT

Directeurs de la publication :

Dominique Boren et Claude Chantreaux

Chargée de communication au CGL :

Marie-Lys Moulin

Coordinateur de la rédaction de Genres :

Patrick Innocenti

Rédaction : Magali Albou,
Fatima Chaaban, Jean-Pierre
Gruest, Benjamin Jérôme, Pierrick
Le Bourdieu, Fanny Ley, Massimo
Prearo, Luc Vepori

Du vert pour du blanc à Bégles et beaucoup de bonheur !
C'est le tableau que les médias ne manqueront de nous
dresser du prochain premier mariage « homo » de l'hexagone,
prévu le 5 juin pour être célébré par Noël Mamère.

Pour sûr qu'il sera suivi du noir de la justice tant cette première
union à peine célébrée est déjà condamnée à devoir périr par
les foudres de la Loi.

Admettons-le, le feuilleton du mariage « homo », qui devrait
connaître nombre d'épisodes (ô joie!), est quand même moins
lugubre que les annonces sur la « secu » en péril, le plan canicule
2004 (y a intérêt à ce que l'été soit chaud!) ou le bouillon US
en Irak?...sauf à considérer qu'une fois de plus, en entendant le
refus catégorique des uns et la prudence des autres, les citoyens-
citoyennes LGBT de ce beau pays sont voués à ne pas avoir les
mêmes droits que le reste de la population.

Or, obtenir le droit de se marier pour les couples de personnes
de même sexe (biologique ou non) est une revendication légitime
pour ceux et celles qui veulent donner à leur couple cette forme
d'union et pour l'ensemble des populations LGBT au nom du
principe de l'égalité des droits. Une réforme législative du
mariage est donc impérativement nécessaire mais pas
suffisante, si ce même principe d'égalité ne s'impose pas
également, et sans être limitatif, pour la parentalité, l'adoption,
les successions ?..

Vaste chantier en perspective pour tous ceux et celles qui ont à
coeur de mettre enfin un terme aux discriminations légales dont
sont victimes les populations LGBT! Le CGL Paris bien sûr est prêt
à se relever les manches.

Dominique Boren

Noël Mamère relance la polémique sur le mariage gai

Le 5 juin prochain, Noël Mamère officialisera un mariage entre personnes de même sexe dans la commune de Bègles dont il est le maire. Le député vert entend aller à l'encontre du code civil qui, d'après lui, ne stipule aucunement l'illégalité d'une telle union. Cependant, un autre article du même code pourrait contredire son interprétation et entraîner l'annulation du mariage. Noël Mamère a alors précisé envisager un recours auprès de la Cour européenne des droits de l'Homme. D'autres élus de gauche ont déclaré vouloir s'engager dans cette même démarche. Bertrand Delanoë a exprimé son scepticisme face à des procédés dont l'impact ne serait que purement « médiatique ». L'Inter-LGBT estime que la question du mariage n'est pas prioritaire, contrairement à la lutte contre l'homophobie.

Festival de cinéma gai et lesbien à Marseille

Le festival Reflet aura lieu à Marseille du 5 au 9 mai, autour de deux thématiques principales, l'une sur des récits d'émancipation individuelle (Là-bas, la vie), la seconde sur l'adolescence et la découverte d'« autres sexualités » (Lé Jeunes : 2M1 C koi ?). Entre autres sont programmés des films de Cristina Comencini, Laura Muscardin, Jacques Maillot et Monica Strambini. La rétrospective sera consacrée aux mythes de l'Underground américain des années 60, Edie Sedgwick et Andy Warhol, à travers la projection de « Ciao, Manhattan I », à l'occasion de la sortie en DVD.

Informations juridiques

Pacs et biens immobiliers

Chaque partenaire reste propriétaire des biens qu'il possédait avant la conclusion du PACS. Mais ils ont intérêt à dresser la liste de leurs meubles respectifs et à l'annexer à leur convention. A défaut, et en l'absence de justificatif, ces meubles pourront être considérés comme étant leur propriété commune. Concernant les biens acquis pendant le PACS, le principe est qu'ils sont indivis par moitié. Ils sont ainsi la propriété commune des partenaires, à parts égales, même s'ils ont été acquis par un seul partenaire avec ses deniers propres. Mais ce régime d'indivision peut être écarté, soit totalement, soit simplement dans la fixation des quotes-parts indivises de chaque partenaire. Pour les meubles meublants, l'indivision peut être écartée par une mention dans la convention de PACS. Ces meubles sont ceux destinés à l'usage et à la décoration des logements (une table, un salon, un réfrigérateur...).

Pour tous les autres biens, l'indivision ne peut être écartée que par une mention dans chaque acte d'acquisition. Les biens concernés sont les immeubles et les biens mobiliers autres que les meubles meublants tels qu'un fonds de commerce, des parts sociales, des actions de société, des objets de collection, etc... Lors d'une acquisition, n'oubliez pas de faire préciser dans l'acte, si vous êtes partenaire d'un PACS, que vous achetez en indivision ou à titre de propriétaire unique du bien.

Les permanences psychologiques, juridiques et sociales sont assurées
sur rendez-vous : 01 43 57 21 47

« La préservation des cultures LGBT est un devoir de mémoire »

Situé en banlieue parisienne, le Conservatoire des Archives et des Mémoires Homosexuelles, créé en 2002, dispose d'un stock d'archives riche et divers. Une collection commencée il y a bientôt trente ans, sans aide publique. Entretien avec Hoang Phan, président de l'Académie.

Quels sont les rapports entre l'Académie Gay & Lesbienne et le Conservatoire des archives et des mémoires homosexuelles ?

Le Conservatoire est le centre d'archives géré par l'association Académie Gay & Lesbienne officialisée en mars 2001. Notre Conservatoire est là pour permettre le recueil de tout ce que les gens ne veulent ou ne peuvent plus garder : déménagement, grand débarras par exemple.

Comment le Conservatoire des archives et des mémoires homosexuelles est-il financé ?

Sans aucune subvention. Les activités au sein du Conservatoire, telles que la collecte, l'acquisition et le classement des archives, sont assurées par ses membres bénévoles. Les acquisitions de matériel, les frais de déplacement pour la collecte de documents, la promotion de l'association, et la participation à des salons sont autofinancés. Nous sommes également aidés par nos proches et de fidèles donateurs.

Combien de documents sont-ils ainsi stockés dans vos rayons ?

Le Conservatoire possède une importante collection d'archives d'environ 20 000 documents qui reflètent toute la diversité des expressions artistiques et/ou socioculturelles des artistes, créateurs, associations, organisations, établissements, médias LGBT. Nous comptons ainsi plus de 600 titres de magazines, plusieurs centaines de livres et une centaine de catalogues, guides, plans, calendriers, etc...

Le Conservatoire est-il un endroit accessible au public ?

Actuellement, nous offrons plus un lieu de conservation d'archives qu'un salon de lecture car nous manquons de moyens pour assurer des permanences. Cela dit, il suffit de prendre rendez-vous pour venir consulter sur place. Pour les

questions pointues, nous orientons les personnes vers des organismes plus adaptés.

Effectuez-vous une sélection des documents qui feront partie des archives ?

Nous ne faisons pas de distinction entre documents importants ou pas, rares ou pas, payants ou gratuits. Toutes ces créations ont contribué, à leur façon, à enrichir et à affirmer les identités socioculturelles des minorités LGBT dans une société plus souvent répressive que tolérante. **Nous sauvégarçons donc tout ce que nous pouvons collecter, même les flyers, plans, affiches qui sont des traces de la vie quotidienne.** Seuls les documents à caractère pédophile sont écartés. La préservation des cultures LGBT est un devoir de mémoire pour chacune et chacun. Prolonger la contribution citoyenne apportée à tour de rôle par les générations passées et actuelles en faveur de l'affirmation de ces identités, et de la lutte contre l'homophobie, est un bénéfice collectif.

Quels sont les principaux soucis que vous rencontrez au quotidien ?

Suite à l'affluence de nouveaux documents qui enrichissent nos archives, les étagères débordent. Nous avons tenté en vain d'obtenir ou de louer un local dans Paris auprès des pouvoirs publics. A part les lettres de félicitations et de soutien, aucune mesure concrète n'a, à ce jour, satisfait notre demande.

Vous pouvez apporter votre soutien financier et/ou envoyer vos documents à l'Académie Gay & Lesbienne BP 28 94402 Vitry sur Seine cedex.

F.C.

Homophobie : l'éducation à la sexualité comme moyen de prévention

Tabou social, inertie éducative et souffrance sont des thèmes récurrents lorsqu'on évoque la question du rapport à l'homosexualité en milieu scolaire. Pourtant, sociologues, pédopsychiatres et juristes s'accordent à dire que la lutte contre l'homophobie, au même titre que toute autre forme de discrimination, est immanquablement subordonnée à une action préventive dès le collège.

Les détracteurs d'une éducation à la sexualité ont beau être légion, les pouvoirs publics et les associations tentent depuis plusieurs années de mettre en œuvre un processus de sensibilisation, aussi bien auprès du corps enseignant qu'auprès des adolescents. Ces efforts s'inscrivent dans la continuité d'une évolution des mentalités, des comportements et du contexte social. Mais surtout, ils découlent d'une médiatisation grandissante de tous les phénomènes liés à l'homophobie (actes de barbarie, suicide, exclusion) et à l'homosexualité. Entre circulaires ministérielles et campagnes associatives, l'accent est mis sur une information dans les écoles par de véritables pédagogues. Les résultats sont hélas loin d'être concluants à l'heure actuelle.

Des prescriptions ministérielles...

Depuis quelques années, les pouvoirs publics s'efforcent de faire accepter l'éducation à la sexualité à l'école comme moyen de prévention. Dans une circulaire du 21 novembre 2001, Jack Lang, alors Ministre de l'Éducation Nationale, annonçait son intention de généraliser ce type d'enseignement dans un contexte pédagogique approprié. Dans le cadre de la journée mondiale de lutte contre le sida, il indiquait clairement qu'il appartenait à son ministère « d'instruire, d'éduquer et de développer chez les élèves des comportements responsables ». Dès lors, « la prévention, tout comme la lutte contre les exclusions et les discriminations, constituent les axes forts des actions qui doivent être menées par les établissements scolaires ». Le 17 février 2003, la circulaire de Jean-Paul de Gaudemar, membre du cabinet Ferry, faisait de l'éducation à la sexualité « une composante essentielle de la construction de la personne et

de l'éducation du citoyen ». Ainsi, elle devenait non seulement un vecteur de prévention et de réduction des risques liés à la santé, mais devait également générer une réflexion sur les dimensions psychologiques, affectives, sociales, culturelles et éthiques permettant de protéger les jeunes contre les violences ou l'exploitation sexuelle et la pornographie et de lutter contre les préjugés sexistes et homophobes.

Deux campagnes ont pu voir le jour : *Bonheur d'Aimer* et *Envie d'Agir*. Composées de fiches d'informations, d'adresses Internet et de recommandations destinées aux enseignants et aux éducateurs, elles font partie de la démarche initiée par MM. Lang et Ferry.

... Aux campagnes associatives...

Au regard des recommandations de pouvoirs publics, les associations sont loin d'être en reste. Leur volonté d'implication dans une démarche de prévention de l'homophobie s'est manifestée par diverses actions toutes aussi louables les unes que les autres. La plus significative d'entre elles reste celle de *Couleurs Gaies*, une association de Moselle qui a mis en circulation, fin 2003, une mallette pédagogique intitulée *Vivre ses différences - Comment parler de l'homophobie ?* Véritable outil pédagogique composé de fiches, de livres et d'une vidéo, cette mallette a pour vocation d'aider les jeunes à développer leur capacité à vivre ensemble tout en respectant les différences de chacun. Labellisée par *homoeu.com*, elle s'inspire de l'ouvrage d'un enseignant, Philippe Clauzard, et s'est vue décerner le *Prix 2003 de la Solidarité Associative*.

Samedi 1

- 19h Med & Co
21h La Cour de Neustrie

Lundi 3

- 20h SOS Homophobie
20h Globale des volontaires du CGL Paris

Mardi 4

- 16h-18h ALTAIR
18h-20h ARDHIS Accueil
20h ARDHIS Reunion
20h SOS Homophobie
20h Bi'cause
20h RANDO'S

Mercredi 5

- 18h-20h Bibliothèque
18h-20h CARITIG
18h30-20h RANDO'S
20h Bi'cause

Jeudi 6

- 14h30-18h ASB
18h-20h Beit Haverim
20h les Photomateurs
20h les Mâles Fêteurs
20h FC Paris Arc-en-ciel

Vendredi 7

- 16h-18h Bibliothèque
18h Homobus-AHTP
20h Narcotiques Anonymes
20h Vendredi des femmes

Samedi 8

- 19h-20h Convivia
20h30 APGL

Lundi 10

- 20h Bi'cause
20h SOS Homophobie

Mardi 11

- 16h-18h 3HVP
20h SOS Homophobie

Mercredi 12

- 18h-20h Bibliothèque
18h-20h CARITIG
18h30-20h RANDO'S
20h SOS Homophobie

Jeudi 13

- 14h30-18h ASB
20h AGLA France

Vendredi 14

- 16h-18h Bibliothèque
20h Narcotiques Anonymes

Samedi 15

- 16h-17h AGLH

Lundi 17

- 20h SOS Homophobie

Mardi 18

- 16h-18h ALTAIR
18h-20h ARDHIS Accueil
20h ARDHIS Reunion

Mercredi 19

- 18h - 20h Bibliothèque
18h - 20h CARITIG
18h - 20h RANDO'S

Jeudi 20

- 14h30-18h ASB
20h APGL

Vendredi 21

- 16h-18h Bibliothèque
18h-20h ACGLSF
20h Narcotiques Anonymes
20h Vendredi des femmes

Samedi 22

- 20h Convivia

Lundi 24

- 20h SOS Homophobie
20h Bi'cause

Mardi 25

- 16h-18h Les Gais Retraités
20h les Mâles Fêteurs

Mercredi 26

- 18h-20h Bibliothèque
18h-20h CARITIG
18h30-20h RANDO'S
20h SOS Homophobie

Jeudi 27

- 14h30-18h ASB
20h Beit Haverim
20h Coordination perm. juridique

Vendredi 28

- 16h-18h Bibliothèque
18h - 20h Osans
20h Narcotiques Anonymes

Samedi 29

- 20h Fête des volontaires du CGL



Les permanences psychologiques, juridiques et sociales sont assurées sur rendez-vous : 01 43 57 21 47

Les Rendez-vous du CGL-Paris

2ème cycle de rencontres « Différences de différences » 2 > 3 > 4 > 5 > 6 juin 2004

Cité Internationale Universitaire de Paris : 17, bd. Jourdan - 75014 Paris

RER Cité Universitaire - Entrée libre

Mercredi 2 juin 2004 : 17h00 - 19h00

- Journée Régionale de lutte contre l'homophobie, lesbophobie, biphobie, transphobie, sous le parrainage du Conseil Régional d'Ile-de-France - en collaboration avec SOS homophobie, l'ASB, la Coordination Lesbienne, la Ligue des Droits de l'Homme et en jumelage avec la Journée Nationale de lutte contre l'homophobie au Québec et la Fondation Emergence - Maison des Etudiants Canadiens

- Ouverture officielle « Différences de différences »

- Pot d'ouverture et présentation des expos

jeudi 3 juin 2004 : 15h00 - 21h30

- expo transsexualité et homosexualité (en collaboration avec ASB) - Maison Internationale - Salon Norvégien

- expo handicap, surdité et homosexualité (les expos seront permanentes durant les 5 jours) (en collaboration avec ACGLSF) - Maison Internationale - Salon Ariel

vendredi 4 juin 2004 : 20h00 et 21h30

- Première et deuxième séance du film « origines, religions et homosexualité » avec l'Association des Gays et des lesbiennes Arméniens, AGLA France - Fondation Argentine

samedi 5 juin 2004 : 15h00 - 22h00

- débat autour de l'expo transsexualité et homosexualité - Maison Internationale - Salon Honnorat

- débat autour de l'expo handicap, surdité et homosexualité - Maison Internationale - Salon Honnorat

- (soir) lecture mise en scène : normalité et différence - Maison des Etudiants Canadiens

dimanche 6 juin 2004 : 15h00 - 19h00

- lecture : normalité et différence - Maison des Etudiants Canadiens

- film : origines religions et homosexualité suivi du débat autour du film - Maison Internationale Salon Honnorat

- Pot de clôture à la Maison des Etudiants Canadiens

Vous voulez adhérer ? Remplissez ce coupon

Oui, je soutiens le Centre LGBT de Paris et souhaite:

- adhérer à l'association pour l'année civile.
Cotisation: 20 € (10 € pour les chômeurs, étudiants, RMIstes).
30 € pour un couple, 80 € pour association
- recevoir l'annuaire Genres 2003 à mon domicile
contre la somme de 4 € de frais de port.
- faire un don de €
Je règle par chèque joint.
Je recevrai ma carte de membre par courrier. Elle ouvre droit à des réductions importantes chez de nombreux commerçants, gai ou gai friendly : Gymnase Club, théâtres, librairie Les mots à la bouche...
- Je veux un reçu fiscal.
- Je désire recevoir les informations du centre.

Prénom :

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

E-mail :

Date :

Signature :

Particulier: l'adhésion et les dons au centre sont déductibles des impôts à hauteur de 50% dans la limite de 6% des revenus nets.

Entreprise: les dons en numéraires ou en nature peuvent atteindre 3% du CA réalisé.

Notre fichier est confidentiel, les courriers envoyés sous pli anonyme

Homophobie : l'éducation à la sexualité comme moyen de prévention

Les Universités d'Été Euroméditerranéennes des Homosexualités (UEEH) ont, quant à elles, mis en place des sessions de formation à la lutte contre l'homophobie à l'intention de tous les professionnels en contact avec des jeunes. Ainsi, en l'espace d'une année, pas moins de 130 professionnels de la région PACA ont pu être sensibilisés sur un sujet qu'ils méconnaissaient.

Enfin, expérience tout aussi remarquable, celle de SOS homophobie qui a créé des groupes d'intervention en milieu scolaire, dans le but d'informer les élèves sur ce sujet délicat.

Un bilan mitigé

Les initiatives ne manquent donc visiblement pas. Cependant, leur impact n'est pas à la hauteur des attentes de leurs instigateurs et force est de constater que les tabous ont la vie dure : les pouvoirs publics accusent les associations de prosélytisme et les subventions tardent à être accordées ; les malettes pédagogiques sont distribuées en nombre insuffisant ; les chefs d'établissements hésitent à faire intervenir les groupes de SOS homophobie...

Malgré les circulaires du Ministère de l'Éducation nationale, aucune action concrète n'a véritablement été entreprise dans les collèges et les lycées. D'ailleurs, les rectorats n'ont jamais effectué de contrôle sur la mise en œuvre effective des dites recommandations.

Il semble urgent et nécessaire que les pouvoirs publics et les associations se concertent et se mobilisent autour d'une réflexion sur l'éducation à la sexualité en milieu scolaire. C'est un débat qui devrait être mené de front avec celui de la pénalisation de l'homophobie, car avant d'établir des règles de répression des actes homophobes, ne serait-il pas tout aussi judicieux, sinon plus, d'en définir celles de la prévention ?

Pierrick Le Bourdieu

Infos :

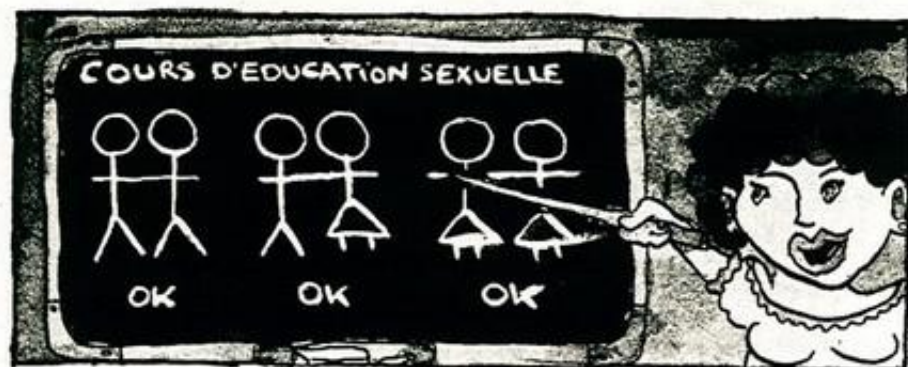
www.homoedu.com

www.couleursgais.org

www.sos-homophobie.org

<http://amicaleaglae.free.fr>

Conversations sur l'homo(phobie) - L'éducation comme rempart contre l'exclusion (L'Harmattan, 2002).



New York innove. La municipalité subventionne le premier lycée pour homo-, bi- et transsexuels. La légitimité d'une telle initiative est fortement contestée. Les LGBT méritent-ils une discrimination positive qui risquerait surtout de déplacer le problème de la différence ?

Depuis 1984, le Hetrick Martin Institute, groupe pour la défense des jeunes homosexuel-le-s, finance un programme de deux classes réservées à des élèves LGBT au lycée Harvey Milk. En juin 2002, ce lycée reçoit 3,2 millions de dollars de subvention de la mairie de New-York. Ce soutien financier lui permet de rénover ses locaux du East Village et de donner plus d'ampleur à son action. En septembre dernier près d'une centaine d'élèves âgés de 12 à 21 ans ont intégré Harvey Milk. Pourtant, on y applique le même programme éducatif que dans les autres établissements publics. Quelle différence alors ?

Début de polémique

« Y a-t-il une façon différente d'enseigner aux homosexuels ? existe-t-il des mathématiques gays ? » raille Michael Long, président du parti conservateur de l'Etat. Ce farouche opposant à la création du lycée s'indigne finement : « C'est une erreur d'utiliser l'argent des contribuables exclusivement pour la communauté gay » quand la ville de New York traverse une « dure période économique ». Michael Bloomberg, le maire républicain de la ville, se félicite, lui, de l'ouverture d'Harvey Milk : « Tout le monde s'accorde à penser que c'est une excellente idée parce que certains élèves homosexuels inscrits dans ce nouveau lycée ont été battus ou harcelés dans leur précédent établissement. » A charge une étude menée en 1999 qui révèle que 41% des jeunes gays américains ne se sentent pas en sécurité dans leur école : 99% d'entre eux déclarent avoir déjà été témoin de remarques homophobes, 46% avoir été l'objet de harcèlement verbal et 12% d'un harcèlement physique. L'association nationale pour la santé mentale affirme également que les élèves gays

abandonnent plus facilement l'école à cause des menaces dont ils sont victimes et qu'ils sont deux fois plus suicidaires que les élèves hétérosexuels.

Retour de la ségrégation

Pourtant démocrates et républicains, gay-friendly ou pas ne décolèrent pas. L'isolement est-il pour autant la seule solution ? N'est-ce pas instaurer une nouvelle forme de ségrégation ? Certains réagissent vivement et évoquent le principe « *separate but equal* » qui légitimait la ségrégation raciale. En 1954, une décision de la Cour Suprême jugea inconstitutionnel de maintenir des écoles séparées pour Blancs et Noirs. Le congrès promulga dans les années 60 des lois visant à refuser l'aide fédérale aux circonscriptions scolaires échouant à appliquer la dé-ségrégation. Et pour accélérer l'intégration les Etats instaurèrent le « *bussing* », le transport obligatoire par bus d'enfants noirs dans les écoles blanches et vice-versa. Alors, aveuglement historique ? La ségrégation raciale cèderait-elle la place à la ségrégation sexuelle ? L'Amérique a toujours cultivé de ces paradoxes insensés. La race et le sexe - qui plus est « déviant » - ne sont-ils pas les pires tabous de la *moral majority* à la tête du pays.

La différence avant tout

Leland Scruby, un étudiant gay de l'université de Carnegie University refuse la ségrégation : « Je sais que les écoles publiques peuvent être inamicales et effrayantes, particulièrement si vous êtes homosexuel. Mais le but de l'école n'est pas seulement d'obtenir un diplôme, mais d'apprendre à se confronter à des personnes qui peuvent être différentes. La ségrégation et l'isolement ne peuvent en aucune manière

enseigner aux étudiants homosexuels et hétérosexuels à coexister et à se respecter ». Beaucoup s'inquiètent de l'exemple que donne Harvey Milk, et Leland Scruby s'en fait l'écho : « La triste vérité est que les homosexuels sont victimes de discrimination – à l'école, au travail. Isoler les étudiants gay ne l'empêchera pas. Plutôt qu'encourager l'unité et la compréhension, cela renforcera l'intolérance entre hétérosexuels et homosexuels ». Un constat d'échec citoyen en somme ?

Combattre l'homophobie par d'autres moyens

Pourtant d'autres alternatives existent. L'arsenal législatif est riche en précédents. Ainsi, en janvier dernier, une circonscription scolaire de San Francisco, le Morgan Hill Unified School District, s'est vue condamnée pour passivité dans un cas d'homophobie et à indemniser à hauteur d'1,1 million de dollars six élèves harcelés dans l'enceinte de leurs établissements. Le Morgan Hill Unified District est également tenu d'intégrer des programmes éducatifs obligatoires pour enseignants et étudiants. Kevin Jennings, directeur exécutif de GLSEN (Réseau d'Enseignement Gay, Lesbien et Hétérosexuel), une organisation nationale qui œuvre depuis 1990 à assurer des écoles sûres pour tous les élèves LGBT, savoure cette victoire : « les

académies doivent réaliser que toutes les écoles publiques et leurs employés doivent adhérer à la Clause d'égalité de protection de la constitution fédérale ou faire face à des conséquences coûteuses ». Argument décisif au cœur de la démocratie américaine, si procédurière.

D'autres volontés civiles s'édifient. En 1996 des étudiants de l'Université de Virginie fondent la coordination Day of Silence, une journée d'action où ceux qui luttent pour rendre inacceptables les préjugés anti-LGBT dans les écoles font vœu de silence pour reconnaître et protester contre la discrimination et le harcèlement dont sont victimes les étudiants LGBT et leurs alliés. Devenu dès 2002 un événement national marquant, ce Day of Silence est depuis relayé par le GLSEN avec la collaboration de l'USSA (l'Association des Etudiants Américains). En 2003 plus de 200 000 étudiants dans près de 2400 écoles, collèges et universités ont participé à cette manifestation. Le neuvième Day of Silence observé le 21 avril dernier n'a pas démenti ce succès. Le silence devient assourdissant. Le repli sur la communauté ne serait donc pas la panacée.

Fanny Leys

« Je sais que les écoles publiques peuvent être inamicales et effrayantes, particulièrement si vous êtes homosexuel. Mais le but de l'école n'est pas seulement d'obtenir un diplôme, mais d'apprendre à se confronter à des personnes qui peuvent être différentes. La ségrégation et l'isolement ne peuvent en aucune manière enseigner aux étudiants homosexuels et hétérosexuels à coexister et à se respecter ».

Leland Scruby

Lexique des associations

3HVP : Homosexuelles et Homosexuels de la Ville de Paris
A.G.L.A. France : Association des Gais et Lesbiennes Arméniens de France
AAH : Alcooliques Anonymes Homosexuels
ACGLSF : Association Gaie et Lesbienne des Sourds de France
AHTP/Homobus : Association Homosexuelle des Transports Parisiens
Altaïr : Action d'aide aux femmes et aux hommes en difficulté : prostitution, sida, identité sexuée.
Amal : Association des Magrèbains
AMG : Association des Médecins Gais
Aminours : Association d'hommes copuleux
APGL : Associations des Parents Gais et Lesbiens
Aqua Homo : Pratique de six activités sportives aquatiques
Ardhis : Association pour la reconnaissance des droits à l'immigration et au séjour
ASB : Associations du Syndrome de Benjamin
Attitud Inn : Association pour week-ends et mini séjours à la campagne
Autre Cercle : Personnes LGBT dans les entreprises
Beit Haverim : Groupe juif gay et lesbien de Paris
Bi'Cause : Association des Bisexuel(le)s
C Gay : L'association des gays et lesbiennes du groupe Canal+
Caritig : Centre d'aide, de recherche et d'information sur la transsexualité et l'identité de genre
Centrale Gay : Les homos de Centrale

Convivia : Association conviviale gaie et lesbienne
Degel : Debout Étudiants Gais et Lesbiennes de Jussieu des homosexuel(le)s et transsexuel(le)s
Energay : Gais et lesbiennes d'EDF-GDF
Equivox : Chœur gai et lesbien de Paris
FC Paris Arc-en Ciel : Footballeurs LGBT
Fraternité LG Hospitalier : Personnel hospitalier LGBT
Gaipar : Gays français et étrangers Région Parisienne
Garel : Association de la SNCF
Gay Moto club : Association de motards
Grimp et Glisse : Association de séjours sportifs généralement en montagne
Homofesty : Convivialité
Homo Sweet Home : Association mixte, de convivialité
ILGA Europe - Paris 2005 : Organisation congrès
Inter-LGBT : Intersociété lesbienne, gaie, bi et trans
Le Coq Musclé : Association de culturistes
Les Bénines d'Apie : Association de randonneuses
Les Enrollers : Association des mordus de Roller
Les Fronts Runners de Paris : Association de course à pied
Les Gais Musettes : danse à deux
Les Gais Retraités : Association des gais retraités
Les Mâles Fêteurs : Association de loisirs et de convivialités
Les Photomateurs : Découverte et perfectionnement photographique (tous sujets)

Long Yang Club : Réseau mondial d'amitié pour les gays asiatiques et occidentaux
Lusogay : Association pour la langue portugaise et les pays lusophones
MAG : Mouvement de jeunes gais et lesbiennes
Mélomen : Chœur gai de Paris
Narcotiques Anonymes : aide aux personnes confrontées à la dépendance aux drogues
Osons ! : Convivialité
Pacs et Patrimoine : Pacsetpatrimoine.org : le site de la gestion des biens et de la protection du partenaire dans le cadre du Pacs
Pamplemouze : Jeunes artistes
Personn'ales : Groupe Air France
Plongée Arc en ciel : Activités autour de la plongée
Rainbhôpital : Personnel LGBT AP/HP
Rainbow Symphony Orchestra : Orchestre symphonique gai et lesbien
Rando's : Randonnées pédestres et culturelles
SOS Homophobie : Association de lutte contre l'homophobie
Les Telles & Tels : Association des Gais et Lesbiennes de France Télécom
Tits : pacs, nibs, piercings et tatoos
Urso : filles naines
VDF : le Vendredi des Femmes
Voile croisière et liberté : Association des passionné(e)s de la mer

Lignes d'écoute

Actions-traitements	du lundi au vendredi de 15h à 18h	0143 67 00 00
Drogues Info Service	24h/24, 7j/7	0800 23 13 13
Sida Info Service	24h/24, 7j/7	0800 840 800
Sida Info Droits	Mard. 6 à 22h, jeud. 16 à 20h, vend. 14 à 18h	0801 636 636
Ligne Azur	du lundi au vendredi de 17h à 21h	0801 20 30 40
VIH Info Soignants	du lundi au vendredi de 17h à 20h	0801 63 05 15
Ecoute Gaie	du lundi au vendredi de 18h à 22h	0810 811 057
SOS Homophobie	du lundi au samedi de 20h à 22h	0810 108 135

Le sida est toujours là, restons vigilants...